

Processus de candidature

Votre guide pratique pour candidater a YWAM Lausanne

1. Postuler

Remplissez toutes les sections du formulaire et envoyez-le.

Le lien de candidature est a la fin de ce guide.

2. Validation

La direction et les responsables examineront votre candidature dans la priere.

Une fois accepte(e), il vous sera demande de : Completer vos informations Payer l'acompte requis

3. Incription

Apres confirmation, vous recevrez :
Une facture Infos visa (si necessaire) Prochaines etapes avant l'arrivee

Preparation

Nous sommes ravis de vous accueillir. Merci de lire ceci avant de postuler.

Visas

- Secoles > 90 jours : visa suisse Cout approx. :
- CHF 170 On vous guidera dans la procedure

Transports

Ecole > 90 jours : visa suisse Cout approx. : CHF 170 On vous guidera dans la procedure

Vaccins

Selon l'outreach, certains vaccins (pe. ex. hepatites A/B, typhoide, diphterie, tetanos, polio) peuvent etre necessaires. Parfois moins cher dans votre pays. Apportez vos certificats.

Assurance maladie

La loi suisse exige une assurance maladie pour les etudiants Cout estime (prestataire recommande) : CHF 86 / mois

Courrier

Distribution sur le campus chaque jour (lun-sam) Bureaux de poste a moins de 2,5 km du campus

Electricite

Tension : 240 V / 10 A
Prise : type J Prevoyez des adaptateurs (prises suisses plus petites)

Monnaie

Devise : franc suisse (CHF) Cartes largement acceptees Les ATM offrent souvent les meilleurs taux Cheques non acceptes

Langue

Sur la base : anglais Langue locale : francais Allemand et italien aussi Quelques phrases de francais sont encouragees

Internet

Wifi gratuit sur tout le campus

Bagages

On vous enverra une liste conseilee Chambres partagees (3-5 pers.) Vetements adaptes aux 4 saisons

Billets d'avion

Payez l'acompte avant de reserver Aeroport le plus proche : Geneve (GVA)

Documents

2-3 photos d'identite (pour visa & outreach)
Lettre d'acceptation
Photocopie du passeport (en cas de perte)

Accord & candidature

Avant de finaliser, merci de lire et d'accepter les accords des pages suivantes. Prochaine etape : remplir votre candidature :

[Postuler](#)

Postuler

Postuler

JEM Lausanne s'adresse aux chrétiens qui ont à cœur le grand mandat missionnaire (Matthieu 28:18-19). Votre séjour ici sera agréable, enrichissant et plein de défis. Nous nous engageons à vous aider à grandir comme disciple de Jésus et nous nous réjouissons de votre venue. Être un disciple de Jésus, c'est prendre la responsabilité de sa vie et de son comportement, ce qui implique de mener une vie qui honore Dieu et sert d'exemple. En lisant la Bible, nous trouvons des règles de conduite qui sont « absolues », comme les Dix Commandements. Cependant, il y a des domaines qui sont moins clairement définis : c'est là que nous rencontrons les « péchés culturels », comme Paul les décrit dans Romains 14. Ce sont des situations qui dépendent de la manière dont nous avons été enseignés individuellement, et qui peuvent être considérées (ou non) comme un péché par d'autres. Nous savons que seul Dieu peut juger le cœur, mais selon notre éducation et ce que nos parents, pasteurs ou autres figures d'autorité nous ont enseigné, ces sujets peuvent souvent être sensibles. Vous trouverez ci-dessous quelques-uns de nos standards de vie communautaire, selon notre interprétation des Écritures.

Alcool, Drogues et Tabac

Environ 90 % de la communauté évangélique mondiale (en Afrique, en Asie et dans les Amériques) considère que l'alcool et le tabac sont à proscrire totalement. Souvent, dans ces contextes, leur consommation est perçue comme le signe que quelqu'un ne connaît pas Dieu ou se détourne de Lui. Dieu a béni JEM Lausanne avec une grande diversité de personnes issues de nombreuses cultures, dénominations et origines. Il est donc important qu'en tant que famille, nous nous comprenions et nous honorions les uns les autres dans nos paroles et nos actions. Tant que vous êtes en Suisse et en outreach, on vous demande d'adopter la position la plus prudente afin de ne pas heurter la majorité des croyants internationaux. Quelle que soit votre conviction personnelle, nous vous demandons de vous abstenir de consommer de l'alcool et du tabac pendant toute la durée de l'école. Le but n'est pas d'être légaliste, mais de vivre selon la loi de l'amour et de respecter les convictions et les valeurs des autres. C'est pourquoi, si vous avez une dépendance à l'alcool ou au tabac, nous vous demandons de vous défaire de ces habitudes avant de venir à JEM Lausanne. La consommation de ces produits pendant l'école peut être un motif de renvoi. L'usage de drogues illégales est strictement interdit et constitue un motif de renvoi immédiat. Si vous avez une quelconque dépendance à ces substances, nous vous demandons de chercher une aide professionnelle et de postuler pour l'école à une date ultérieure.

Relations exclusives

Ce sera un temps privilégié pour vous : vous pourrez vous concentrer sur Dieu et tisser des liens d'amitié forts, tant avec des hommes qu'avec des femmes, qui dureront bien au-delà de ces 3 ou 6 mois, voire toute la vie. Nous venons tous d'horizons et de cultures différents, et nous avons des besoins et des conceptions des relations qui varient. Pour rester concentré tout au long de l'école, nous demandons qu'aucune relation de couple (petit-ami/petite-amie) ne soit entamée. Nous constatons que cela crée un environnement sain où les étudiants peuvent être à l'aise et profiter de développer des amitiés centrées sur Dieu, sans la confusion que peuvent apporter les relations amoureuses. Ce temps passé à l'école est unique ; c'est un investissement majeur qui continuera de vous influencer pour le reste de votre vie. C'est pourquoi nous ne voulons pas laisser de place aux difficultés sentimentales qui pourraient devenir une distraction. Si vous êtes prêt à vous abstenir de tabac, d'alcool et de relations exclusives pendant la durée de l'école, merci de signer la section « Standards de vie communautaire » à la page 15. Si vous avez des questions ou si vous avez du mal à comprendre un point de ce document, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Politique de paiement, de remboursement et d'assurance maladie

Politique de paiement

Tous les paiements doivent être effectués en francs suisses (CHF). Pour vérifier les taux : www.xe.com En plus des frais ci-dessous, vous devez avoir une assurance maladie suffisante (voir en bas de page).

	Description du paiement	A payer avant
1	Acompte école : CHF 200 Acompte nécessaire pour confirmer l'acceptation. Non remboursable.	Attendez que votre candidature soit traitée avant d'envoyer l'acompte de 200 CHF. On vous enverra un e-mail avec toutes les infos pour le paiement. Pour l'instant, envoyez-nous juste votre dossier pour qu'on puisse lancer la procédure
2	Facture de Scolarité Cela couvre : Les frais de scolarité, la nourriture et le logement, ainsi que le transfert depuis/vers la gare de Lausanne à l'arrivée et au départ. Cela ne comprend pas : Les frais de visa ou de permis, les dépenses personnelles (comme les produits de toilette, les snacks, le téléphone), ni le trajet entre l'aéroport et la gare de Lausanne.	La facture doit être réglée en totalité au plus tard le jour de la rentrée. N'oubliez pas : si vous payez par virement bancaire, prévoyez au moins 7 jours pour le délai de traitement par la banque.
3	Acompte pour l'Outreach (pour les écoles avec une phase pratique) Un acompte de 2 000 CHF couvre les vols, les visas et les autres frais administratifs liés à votre outreach.	L'outreach est à régler durant la 6ème semaine de l'école.
4	Facture finale pour l'Outreach Cela couvre les frais restants de l'outreach, comme la nourriture, le logement et les transports sur place. Le montant final dépend de la destination.	La facture finale pour l'outreach est à régler durant la 10ème semaine de l'école.

Note : Vous ne pourrez pas commencer l'école si ces paiements ne sont pas effectués.
N'hésitez surtout pas à contacter le bureau des admissions pour expliquer votre situation financière si vous avez besoin de discuter d'un plan de paiement différent.

Politique de Remboursement

Si vous quittez l'école ou l'outreach, ou si vous devez partir pour non-respect des visas ou des règles de vie communautaire, voici les remboursements prévus :

	Description du paiement	Remboursement
1	Acompte pour l'école	Non remboursable
2	Facture de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> Notification of departure before registration day: 100% refund Notification of departure between registration day and day 10: 50% refund Notification of departure from day 11 to day 21: 25% refund Notification of departure from day 22 onwards: no refund L'acompte de 200 CHF est non remboursable dans tous les cas.
3	Transport pour l'Outreach	Le remboursement des frais de transport pour l'outreach dépendra des politiques de la compagnie aérienne ou du transporteur concerné. Des frais d'annulation peuvent aussi s'appliquer.
4	Autres frais d'outreach	<ul style="list-style-type: none"> Départ annoncé avant le début de l'outreach : 100% remboursé Départ annoncé du 1er au 20ème jour : 50% remboursé Départ annoncé du 21ème au 40ème jour : 25% remboursé Départ annoncé à partir du 41ème jour : aucun remboursement Les frais de visa engagés avant l'annonce de votre départ ne sont pas remboursables.

Les remboursements se font en CHF.

Pour que nous puissions procéder au virement, vous devez nous fournir des coordonnées bancaires exactes. Notez que les frais bancaires et de transfert seront déduits du montant final remboursé.

Politique d'Assurance Santé

Tous les étudiants doivent avoir une assurance médicale qui les couvre lors de leurs voyages internationaux. Si vous avez déjà une assurance, vérifiez qu'elle vous couvre à hauteur d'au moins 1 000 000 CHF et apportez avec vous :

- Votre carte d'assurance
- Votre numéro de police
- Les détails de votre couverture